République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

ARRETE DE LA MAIRE

N° 2026 /438

Désignation de Monsieur Dominique NOIRÉ, Représentant de la Présidente de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1413-1 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/020 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

VU les délibérations du Conseil Municipal n°2026/042 du 8 avril 2026 et n°2026/087 du 10 juin 2026, portant respectivement désignation des représentants du Conseil Municipal et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux au sein de la commission consultative des services publics locaux ;

VU l'arrêté de la Maire n°2026/223 du 1er avril 2026 portant délégation de fonctions de Monsieur Dominique NOIRÉ, 10ème Adjoint à la Maire ;

CONSIDÉRANT que Madame la Maire est présidente de droit de la commission consultative des services publics locaux ;

CONSIDERANT qu'elle peut désigner un membre du Conseil Municipal pour la représenter à la présidence de cette commission ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Dominique NOIRÉ, adjoint à la Maire, est chargé des finances et de la commande publique ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de faciliter la gestion administrative de la collectivité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique NOIRÉ, 10ème adjoint à la Maire délégué aux finances et à la santé, est désigné représentant de la Présidente de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au sous-préfet,
- Publié sur le site Internet de la Ville,
- Inséré dans le recueil des actes administratifs,
- Notifié à l'intéressé

Eaubonne, le 30 JUIN 2026

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 30/06/2026
Publié le : 30/06/2026
Exécutoire le : 30/06/2026

- Valérie POULIQUEN, Cheffe Secrétariat Général
- Arnaud AGNONA, Directeur DAGAJ
- Karima BENTOUT, DGA Ressources
- Lylian SENECHAL, Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Date de notification et signature de l'intéressé :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application Télérecours « Citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-219502038-20260630-A2026-438-AR
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr